

---

## 4.0 PROJET DE LOI 60 – CHARTE DE LA LAÏCITÉ

---

Considérant les propositions adoptées par le Conseil fédéral des 13, 14 et 15 novembre 2013 sur le Projet de loi n° 60 s'intitulant *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*;

Considérant que la délégation de la FNEEQ a présenté des amendements pour défendre les positions de la fédération sur le projet de loi 60 au Conseil confédéral de la CSN des 11, 12 et 13 décembre 2013;

Considérant que les amendements de la FNEEQ ont été battus par les délégations des conseils centraux et des fédérations au Conseil confédéral de la CSN;

Considérant que la majorité des propositions adoptées par le Conseil confédéral de la CSN sur le projet de loi 60 vont dans le même sens que celles adoptées par le Conseil fédéral de la FNEEQ;

Considérant notre adhésion aux règles de procédure de la CSN;

Considérant que les positions de la fédération ont été exposées dans un mémoire déposé à la Commission des institutions dans le cadre de la consultation et des audiences publiques sur le projet de loi n°60;

**Il est proposé :**

**Que la FNEEQ limite son intervention au dépôt de son mémoire sur le projet de loi 60.**